

A

**CONVOCACTION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Décret du 15 juillet 2021, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **lundi 25 avril 2022 à 20h00** au **Complexe Sportif, rue du Petit-Bois à Anhée**.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – deuxième – troisième convocation.

En séance publique :

Code de la Démocratie Locale et de
la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêtés de police : ratification
- 3° Intercommunale IMIO - assemblée générale ordinaire : décisions
- 4° Asbl Salle d'Anjou à Denée : octroi d'une avance remboursable : décisions
- 5° Application de l'article 60 du RGCC – paiement de fournisseur : ratification
- 6° Adoption du plan de pilotage pour l'école communale d'Anhée : décisions
- 7° Plan « habitat permanent » local dans les équipements touristiques – état des lieux, rapport d'activités annuel et programme de travail 2022 : information
- 8° Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité : modification de composition

A huis clos :

- 9° Personnel enseignant : mise en disponibilité pour cause de maladie : décisions

Par le Collège,

La Directrice générale,
Françoise Septon.

Le Bourgmestre,
Luc Piette.

